

**PORTS DÉPARTEMENTAUX
TARIFS APPLICABLES EN 2024
SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DÉPARTEMENTAL
DE LA COTINIÈRE DANS LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'OLÉRON**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 15 décembre 2023**

**DELIBERATION
N° 2023-12-15-83**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime à La Rochelle, le 15 décembre 2023 à 12h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant la délibération n° 408 de l'Assemblée Départementale du 18 juin 2018 relative à la reprise en régie du port départemental de La Cotinière de Saint-Pierre-d'Oléron au 1^{er} janvier 2019,

Considérant les avis favorables des membres du Conseil d'exploitation et du Conseil portuaire du port de pêche de La Cotinière du 23 octobre 2023, en faveur de la grille tarifaire, appliquant une augmentation moyenne de 2,5 % (ne sont pas concernées les taxes d'équipement, de fonctionnement et d'usages calculées en pourcentage sur les ventes de produits de la mer),

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 27 novembre 2023,

DECIDE d'approuver les tarifs 2024 du port de La Cotinière, dans la commune de Saint-Pierre-d'Oléron, conformément aux barèmes annexés.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Avant l'examen de ce rapport, M. SUEUR s'est retiré de la salle et n'a donc pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,


Catherine DESPREZ

PORTS DEPARTEMENTAUX DE LA CHARENTE-MARITIME BAREME DES REDEVANCES ET TAXES 2024

Port de La Cotinière – Commune de Saint Pierre d'Oléron

REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT, REPP ET AUTRES TAXES

TAXE DE FONCTIONNEMENT	€ TTC ET ARRONDIS	%
Pêcheur bateau adhérent GIE (3,10 % + 0,40 % avance sur GIE)	-	3,50 %
Pêcheur bateau adhérent ACAAPP	-	3,50 %
Acheteur	TVA 5,5 %	2,40 %

REDEVANCE D'ÉQUIPEMENT	€ TTC ET ARRONDIS	%
Pêcheur bateau adhérent GIE	-	1,00 %
Pêcheur bateau adhérent ACAAPP	-	1,00 %
Acheteur	TVA 20 %	2,00 %

TAXE DE GESTION DES FLUX FINANCIERS	€ TTC ET ARRONDIS	%
Pêcheur bateau adhérent GIE (avance sur GIE)	-	0,40 %
Cotisation fonctionnement Acheteur ACAAPP	TVA 20 %	0,10 %

TAXE D'USAGE BACS	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Pêcheur bateau	-	0,01 €/Kg
Acheteur	TVA 20 %	0,01 €/Kg

AUTRES TAXES D'USAGE	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Tarif étalage, mise en ligne des produits. Pêcheur bateau	-	0,016 €/kg
Taxe d'usage de la chambre froide acheteurs (froid, nettoyage, entretien maintenance, suivis sanitaires). Acheteur hors locataire	TVA 20 %	0,06 €/kg

PRESTATIONS DE SERVICES CRIÉE FACTURÉES A LA VENTE	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Caisse « gros poissons » : Vente criée. Acheteur facturé à l'utilisation et remboursé à la restitution	155,04	129,20
Tri du poisson (selon disponibilité) : 1 employé / heure. Pêcheur bateau	-	34,90
Ramassage carrousel pour les produits vivants uniquement : forfait par acheteur et par vente (hors locataires et acheteurs internet)	4,80	4,00
Ramassage en cas de non-enlèvement des produits sur le carrousel : forfait par acheteur et par vente	9,60	8,00

TARIFS CRIEE

ATELIERS DE MAREYAGE : AMÉNAGÉS À LA DEMANDE DES USAGERS	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Atelier A : par an (charges non comprises)	33 441,84	27 868,20
Atelier B : par an (charges non comprises)	45 018,00	37 515,00
Atelier C : par an (charges non comprises)	71 721,36	59 767,80
Atelier D : par an (charges non comprises)	57 528,12	47 940,10
Atelier E : par an (charges non comprises)	15 549,72	12 958,10
Atelier F : par an (charges non comprises)	16 119,36	13 432,80

ATELIERS DE MAREYAGE : CAS GÉNÉRAL	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Atelier : par m ² (surface totale dont étage) / an (charges non comprises)	60,00	50,00

VIVIERS	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Location d'un vivier : le mois	64,56	53,80
Nettoyage par personnel portuaire : 1 employé / heure	41,88	34,90

GLACE	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Vente de glace grande tour extérieure : la tonne (TVA acheteur 5,5%)	69,31	65,70
Vente de glace petites tours : la tonne (TVA acheteur 5,5%)	87,78	83,20
Carte de glace	49,44	41,20

SERVICE DE DISTRIBUTION EAU DE MER	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Acheminement vers atelier de mareyage en location : le m ³	1,20	1,00
Distribution ponctuelle : le m ³	2,40	2,00
Distribution ponctuelle : les 25 litres	0,60	0,50

COLLECTE DES PRODUITS DE LA PÊCHE	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Prise en charge effectuée par le port : par jour (tarif pêcheur)	10,56	8,80
Rapatriement base avancée effectué par le port ou par transporteur : par kg (tarif pêcheur et tarif acheteur)	0,29	0,24
Stockage / jour	46,56	38,80
Carte d'accès au local	49,44	41,20
1 employé / heure	41,88	34,90

GESTION DES BACS	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Bacs 60L	16,32	13,60
<i>Pénalités journalières</i>	3,00	2,50
Bacs 30L	13,32	11,10
<i>Pénalités journalières</i>	2,52	2,10

TÉLÉPHONE FIXE SALLE DES VENTES	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Forfait téléphone estrade de vente vers la France : par an	252,00	210,00
Forfait téléphone estrade de vente vers l'international : par an	630,00	525,00

BOUTONS D'ACHATS	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Bouton simple (casse, détérioration volontaire)	349,44	291,20
Bouton multi-client en option (demande, casse, détérioration volontaire)	600,60	500,50

AUTRES TARIFS CRIÉE	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Sac coquillages	0,25	0,21
Visionnage caméra (forfait recherche bacs hors erreur criée constatée)	21,00	17,50
Caisse « gros poissons » non restituée (en dehors des ventes en criée)	155,04	129,20
Palette plastique non restituée	120,00	100,00

TARIFS PORT (ZONE TECHNIQUE ET PRESTATIONS)

STATIONNEMENT NAVIRE DE PÊCHE NE VENDANT PAS EN CRIÉE (VENTE DIRECTE, ARRÊT TEMPORAIRE...), ET AUTRE NAVIRE PROFESSIONNEL SELON DISPONIBILITÉ	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Par jour	-	40,80
Par mois	-	640,90

SURVEILLANCE DES NAVIRES DE PÊCHE ET ENTREPRISES PORTUAIRES (RONDES NOCTURNES)	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
A l'année	329,16	274,30
Saisonniers (par trimestre)	82,20	68,50

TARIF D'USAGE CHARIOT ÉLEVATEUR À BATEAUX FORFAIT (MISE À TERRE, STATIONNEMENT 7 JOURS SUR AIRE TECHNIQUE, MISE À L'EAU)	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
0 à 9,99 m	254,04	211,70
10 à 11,99 m	381,00	317,50
12 à 15,99 m	571,92	476,60
16 à 20 m	724,56	603,80
> 20 m	826,08	688,40

AUTRES TARIFS D'USAGE CHARIOT ÉLEVATEUR	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Stationnement sur aire de 8 à 14 jours / jour	56,88	47,40
Stationnement sur aire au-delà de 14 jours / jour	28,56	23,80
Fourrière / jour	28,56	23,80
Levée / 2 heures	147,00	122,50
Levée exceptionnelle (urgence, hors horaire travail)	393,96	328,30
Au-delà de 2h, levée par heure supplémentaire	55,20	46,00

MISE À L'EAU OU ENLÈVEMENT UNIQUEMENT	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
< 10 m	221,04	184,20
10 à 15 m	332,40	277,00
> 15 m	516,84	430,70

STATIONNEMENT À SEC (SUR DEMANDE EXPRESS ARGUMENTÉE)	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Selon disponibilité / mois	462,48	385,40

PRESTATIONS TECHNIQUES	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
1 employé / heure	41,88	34,90
1 employé / heure avec engin	61,56	51,30
Echelles / jour (si non restitution en bon état à la fin des travaux)	25,20	21,00

CAISSES DE RANGEMENT PÊCHEURS (SELON DISPONIBILITÉ)	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Conteneur 1,5 m3	-	205,00
Conteneur 3,5 m3	-	615,00

ACCÈS SÉCURISÉ	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Main d'œuvre et fournitures	162,36	135,30
Lisse barrière	675,24	562,70
Renouvellement Badge	46,80	39,00
Badge non restitué en fin de période autorisée et désactivé	58,44	48,70

VENTE DE PRODUITS BOUTIQUE DU PORT POUR LES USAGERS DU PORT	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Vêtements légers et accessoires (ex : chemisette, t-shirt, polo, casquette, bonnet...)	25,00	20,83
Vêtements chauds (ex : pull, blouson sans manche, vareuse...)	50,00	41,67

TARIFS ENCOMBREMENTS ET DEGRADATIONS SUR SITE PORTUAIRE

TAXE D'OCCUPATION SANS TITRE POUR STATIONNEMENT NON AUTORISÉ

(VÉHICULE, NAVIRE, REMORQUE, ENCOMBRANT, OBJET...)	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Plaisanciers et non professionnels : par jour	30,00	25,00
Usagers professionnels : par jour	60,00	50,00

DÉPÔT DE DÉCHETS	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Dépôts sauvages DIB sur les pontons ou l'aire technique : forfait	120,00	100,00
Dépôts sauvages DIS sur les pontons ou l'aire technique : forfait	240,00	200,00
Dépôts d'eaux hydrocarburées : forfait par tranche de 100L	120,00	100,00
Dépôts de déchets autres que professionnels : forfait	120,00	100,00
Autres enlèvements et traitements spécifiques	Facturation au cout réel supporté par le gestionnaire	

DÉGRADATIONS
Toutes dégradations constatées feront l'objet d'une refacturation (temps passé, fournitures, prestations nécessaires à la remise en état)

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Facturation au cout réel supporté par le gestionnaire	

INTERVENTIONS PORTUAIRES
1 employé / heure
1 employé / heure avec engin
Visionnage caméra (forfait recherche)

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
41,88	34,90
61,56	51,30
21,00	17,50

TARIFS AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

SALLE DE L'ANCIENNE CRIÉE
Cauton location
Cauton ménage
Location journée
Expositions
01/11 au 31/03
juillet-août
avril-mai-juin-septembre-octobre
Expositions
01/11 au 31/03
juillet-août
avril-mai-juin-septembre-octobre

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
300,00	250,00
250,00	208,33
159,00	132,50
journée	
48,00	40,00
84,00	70,00
66,00	55,00
semaine	
298,00	248,33
513,00	427,50
400,00	333,33

ETALS ARTISANS ET MARCHÉ NOCTURNE
Etals artisans juillet-août : 3 mètres / jour
Etals artisans juillet-août : 3 mètres / mois
Etals artisans forfait saison 15/06 au 15/09 : 3 mètres / saison

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
17,40	14,50
400,00	333,33
856,00	713,33

MARCHÉ VICTORINE
Stand n°1-2-3
Stand n°4
Stand n°5-6-7

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
4 208,16	3 506,80
4 504,80	3 754,00
3 754,20	3 128,50

COMMERCES EN FAÇADE PORTUAIRE
Atelier de l'ancienne criée : par an
Terrasses accolées : par m ² / an
Terrains construits - activité commerciale (vente de produits de la mer - magasin 200 m ²) : par an
Terrains construits - activité commerciale (hors secteur artisanal maritime ou vente de produits de la mer) : par m ² / an

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
4 302,12	3 585,10
101,28	84,40
20 256,96	16 880,80
232,44	193,70

ZONES ET LOCAUX PORTUAIRES
Terrains construits - activité artisanale (zone technique) : par m ² / mois
Bâtiments et structures coopératives : par m ² / an
Bureaux et locaux administratifs (structures portuaires) : par m ² / mois
Ponton et kiosque croisiériste : part fixe par an
Ponton plaisance pour l'association des retraités de la pêche professionnelle : par an

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
2,64	2,20
9,60	8,00
2,64	2,20
10 200,00	8 500,00
1 000,00	833,33

LOCATION SALLES DE RÉUNION HORS ACTEURS FILIÈRES ET PARTENAIRES : SELON DISPONIBILITÉ, PROFESSIONNELS UNIQUEMENT (GRAND PUBLIC EXCLU)
Petite salle de réunion : demi-journée
Petite salle de réunion : journée

€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
36,00	30,00
60,00	50,00

Grande salle de réunion : : demi-journée
Grande salle de réunion : journée
Salle d'exposition : par jour
Avec visite de la halle à marée : 1 heure (sous réserve de disponibilité)

84,00	70,00
150,00	125,00
60,00	50,00
100,00	83,33

STATIONNEMENT PARKING DU QUAI RENE DELOUTEAU (HORODATEUR APPLICABLE DU 20 MARS AU 11 NOVEMBRE DE 8H À 20H)	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Stationnement (horodateur) < 0h30	Gratuité (avec ticket)	
Stationnement (horodateur) entre 0h30 et 12h00 : par quart d'heure	0,50	0,42
Taxe pour stationnement sans titre (horodateur) : forfait pour temps dépassé ou non payé	23,00	19,17
Forfait entreprises selon disponibilités (places réservées) : par an	240,00	200,00

TARIFS PLAISANCE

TAXE DE MISE À L'EAU	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Jour *	12,80	10,67
Semaine *	41,20	34,33
Quinzaine *	76,30	63,58
Mois	94,30	78,58
Saison (juin à septembre)	199,60	166,33
Année **	292,50	243,75

* Ces tarifs ne sont pas appliqués en 2024 dans l'attente d'une nouvelle organisation de l'activité plaisance.

** Pour les activités professionnelles et associatives, le tarif est annuel uniquement, s'applique sur production de justificatifs d'activité et d'une liste nominative s'il y a lieu, donne droit à 1 seul badge d'accès, et ne comprend pas le stationnement à terre.

STATIONNEMENT PONTON A L'ANNÉE : EMPLACEMENT (EAU, ÉLECTRICITÉ) ET SURVEILLANCE	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Emplacement à l'année (cas général) : par mètre	173,70	144,75
Emplacement bateau du patrimoine : < 6 m	351,20	292,67
Emplacement bateau du patrimoine : 6 à 6,99 m	400,70	333,92
Emplacement bateau du patrimoine : 7 à 7,99 m	441,70	368,08
Emplacement bateau du patrimoine : > 8 m	531,10	442,58
Surveillance des navires de plaisance actifs et retraités (rondes nocturnes)	51,12	42,60

STATIONNEMENT PONTON SAISONNIER (EAU, ÉLECTRICITÉ)	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Hiver (période de novembre à mars) / mètre / mois	18,50	15,42
Visiteur saison / mois	288,30	240,25
Visiteur saison / semaine	114,30	95,25
Visiteur saison / jour	17,40	14,50

STATIONNEMENT À QUAI	€ TTC ET ARRONDIS	€ HT
Navire de plaisance (selon dispo) / an	138,90	115,75
Stationnement plaisance sur zone technique / jour (8 jours de franchise pour les amodiataires)	11,70	9,75

Application de la TVA sur le barème des redevances et taxes :

- Cas général : 20%
- Acheteurs : 5,5% pour la taxe de fonctionnement et la glace uniquement
- Pêcheurs : 0%